

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX JEU-CONCOURS STOHLER TOURS DURANT YATOUSPLASH 2023 À SIGNY CENTRE COMMERCIAL

1.Généralités :

Ce jeu-concours est organisé par Stohler Tours durant l'évènement Yatousplash à Signy Centre Commercial du 17 juin au 20 août 2023. Le jeu-concours est organisé uniquement par Stohler Tours, Yatousplash et Signy Centre Commercial n'ont donc aucune responsabilité dans le déroulement du concours.

2.Conditions de participation :

Toute personne domiciliée en Suisse et en France, âgée de 18ans révolus au moment de la participation au concours peuvent participer. Si des mineurs souhaitent y participer, ils devront mentionner le contact de leur représentant légal dans le formulaire de participation.

Pour que la participation soit prise en compte et validée, le/la participant(e) devra avoir participé/visité le parc Yatousplash du 17 juin au 20 août à Signy Centre. Il devra faire un selfie dans le parc Yatousplash, de préférence devant la publicité de Stohler Tours Jeu Concours. Il est important de suivre toutes les étapes du jeu-concours. Chaque participant peut jouer uniquement une seule fois. En participant à ce concours, vous acceptez que Stohler Tours ait un droit d'utilisation et publication des photos selfie Yatousplash sur leurs réseaux sociaux.

3.Le jeu-concours :

La date du jeu-concours a lieu durant l'évènement Yatousplash à Signy Centre Commercial, c'est-à-dire du 17 juin au 20 août 2023. La nature du jeu-concours est indiquée dans le deuxième paragraphe « conditions de participation » : le/la participant(e) devra avoir participé/visité le parc Yatousplash du 17 juin au 20 août à Signy Centre. Il devra faire un selfie dans le parc Yatousplash, de préférence devant la publicité de Stohler Tours Jeu Concours. Toute participation ne respectant pas ces conditions ne sera pas prise en compte.

4.Annonce du ou de la gagnant(e) :

Le tirage au sort du/de la gagnant(e) se fera le mardi 22 août 2023. L'annonce du ou de du/de la gagnant(e) se fera par email et appel téléphonique, soulignant l'importance de noter correctement son contact. Stohler Tours conviendra directement avec le/la gagnant(e) de la date de la remise de prix et d'autres formalités. Cette remise de prix se fera physiquement à l'agence de voyages Stohler Tours à Signy Centre Commercial.

Le ou la gagnant(e) aura 10 jours pour répondre par email et appel téléphonique et s'annoncer. Si le ou la gagnant(e) ne s'est pas annoncé dans ce laps de temps, Stohler Tours peut soit désigner un(e) autre gagnant(e), soit remettre en jeu le gain non-retiré.

5. Le gain :

Le gain du jeu-concours contient : vols aller/retour directs avec Etihad Airways de Genève à Abu Dhabi pour deux adultes et un enfant (de 2ans à 11ans), 5 nuits en family room avec balcon au Saadiyat Rotana Resort and Villas en demi-pension.

Le gain n'est pas échangeable en terme monétaire ou produit équivalent. Le gain sera remis physiquement à l'agence de voyages Stohler Tours a Signy Centre Commercial.

Si le gain n'est plus disponible pour une raison involontaire de la part de Stohler Tours, ce dernier est autorisé à remplacer le gain par un voire des autre(s) produit(s)/service(s) de valeur équivalente au gain initial.

Stohler Tours se réserve le droit de vérifier l'identité du ou de la gagnant(e) avant de lui remettre le gain. Il sera bien précisé lors de l'annonce du ou de la gagnant(e) que cette personne devra prendre une pièce d'identité valable avec elle.

6. Exclusion du droit de participation :

L'ensemble du personnel de Stohler Tours ainsi que toute personne ayant participé à la conception et à la réalisation du concours sont exclus de participation. Les associations de jeux-concours ainsi que les services de jeux-concours automatisés ne sont pas non plus autorisés à participer. Stohler Tours se réserve le droit d'exclure un participant pour des raisons légitimes, comme par exemple, une violation des conditions de participation ou une tentative de tricherie ou manipulation du système.

7. Droit d'annulation/modification du jeu-concours :

Stohler Tours se réserve le droit d'annuler ou modifier le jeu-concours à tout moment durant la durée de participation si des motifs importants l'y contraignent. Par exemple, si Stohler Tours ne peut assurer le déroulement conforme du jeu-concours pour des raisons techniques ou juridiques.

Le recours à la voie juridique est exclu. Le droit suisse est applicable.